

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Livret 1 - Diagnostic stratégique territorial (115 pages)	page 107	Considérant par ailleurs les très fortes incertitudes qui pèsent sur le projet de gazoduc GALSI à moyen terme, l'objectif de garantir un approvisionnement de la Corse en gaz naturel a été néanmoins confirmé.	Le projet GALSI n'a pas tenu ses promesses et n'est plus d'actualité depuis plus de 2 ans. Il n'y a donc pas lieu de le mentionner dans ce document. En outre, doit-on comprendre que l'approvisionnement de la Corse en gaz naturel est seulement un objectif mais pas encore un véritable projet ?
Livret 1 - Diagnostic stratégique territorial (115 pages)	page 107	Le choix du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse s'est porté sur la mise en oeuvre d'une barge située en haute Corse qui permettra d'une part d'alimenter la centrale thermique de Lucciana, et d'autre part via la réalisation d'un gazoduc terrestre, le Cyrénée, de connecter la future centrale du Grand Ajaccio.	Par conséquent, toutes les références au gazoduc GALSI qui figurent encore dans le PADDUC sont obsolètes.
Livret 1 - Diagnostic stratégique territorial (115 pages)	page 107	Les grandes lignes du projet : Le projet consiste en la réalisation d'un terminal flottant de stockage/regazéification de 40 000 m3 de GNL (FSRU) ancré au large de Bastia. Ce terminal sera ravitaillé par un ou plusieurs navires méthaniers de petite capacité, à partir de terminaux GNL en Méditerranée. Il alimentera la centrale de Haute Corse, actuellement en fin de construction, pour laquelle des aménagements gaz vont être réalisés. Un gazoduc, qui devra relier les villes de Bastia et d'Ajaccio (projet Cyrénée), reste à construire par GRTgaz , il permettra aussi d'alimenter la future centrale EDF d'Ajaccio qui fonctionnera directement au gaz naturel.	Il importe de souligner l' obsolescence de plusieurs éléments de ce texte, en effet : La centrale de Haute Corse n'est plus " en fin de construction " mais opérationnelle depuis 2014. Les dernières annonces sur le projet gazier indiquent que la future centrale EDF d'Ajaccio n'est plus censée démarrer " directement au gaz naturel " mais seulement au fioul domestique !

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Livret 1 - Diagnostic stratégique territorial (115 pages)	page 107	Outre la fourniture des deux centrales thermiques, le Cyrénée permettra d'alimenter les actuelles concessions gaz (GPL) d'Ajaccio et de Bastia de distribution en gaz, permettant ainsi, d'une part de sécuriser définitivement les actuels périmètres SEVESO constitués par les grandes cuves de stockage et d'autre part de libérer le foncier gelé pour d'autres usages.	Ce paragraphe est désormais caduc. On sait aujourd'hui que les concessions gaz d'Ajaccio et de Bastia, totalement renouvelées, resteront indépendantes de la réalisation ou de la non-réalisation du gazoduc Cyrénée.
Livret 3 - Schéma d'aménagement territorial (155 pages)	page 117	A ce titre, le PADDUC confirme l'importance du projet de gazoduc destiné à desservir Ajaccio et Bastia, qui pourra être relié au projet de gazoduc GALSI entre l'Algérie et l'Italie . Il permettra d'interconnecter l'ensemble du réseau de transport entre les deux agglomérations principales, d'alimenter les deux centrales thermiques pour leur conversion au gaz naturel, <u>et de desservir l'ensemble des localités et zones d'activités de côte orientale et du sud.</u>	Il est encore ici question de relier un "projet" (Cyrénée) à un autre "projet", le projet GALSI dont on sait qu'il n'est plus du tout d'actualité. De plus, <u>il n'est plus du tout question de "desservir l'ensemble des localités et zones d'activités de côte orientale et du sud"</u> ! Le gazoduc Cyrénée, s'il est réalisé, servira uniquement à l'alimentation des deux centrales !
Livret 3 - Schéma d'aménagement territorial (155 pages)	page 117	Diversification de l'alimentation énergétique de l'île par création d'un gazoduc (gaz naturel), potentiellement relié au projet GALSI (Algérie –Sardaigne – Toscane).	Nouvelle mention erronée du gazoduc GALSI en contradiction avec le projet gazier prévu avec barge ravitaillée par méthaniers.
Livret 2 - Projet d'aménagement et de développement durable	page 237	Conduire ce changement nécessite de sécuriser l'approvisionnement de l'île : le choix du gaz naturel à l'horizon 2020 en constitue la base. L'alimentation des deux centrales thermiques <u>et la distribution du gaz des agglomérations bastiaise et ajaccienne</u> est assurée depuis une barge GNL, prévue au large de Bastia, et connectée au gazoduc Cyrénée dont la réalisation permettra de rejoindre la région ajaccienne.	Cette partie du texte (soulignée) est désormais caduque. Le gazoduc Cyrénée n'assurera pas la distribution du gaz pour les agglomérations bastiaise et ajaccienne, mais uniquement pour les centrales.

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	page 97	La production d'énergie insulaire est essentiellement électrique et est issue : ☒ des importations par câbles connectés avec l'Italie et la Sardaigne (SACOI et SARCO) qui assurent la base électrique (constantes au cours de l'année). A noter que les possibilités d'import l'été sont fortement limitées sur la liaison SARCO. ☒ des centrales thermiques au diesel fioul lourd du Vazzino et de Lucciana	Inexactitude : il s'agit actuellement de fioul léger pour Lucciana et de fioul lourd pour Ajaccio .
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	page 97	Les deux centrales à moteur diesel de Lucciana et du Vazzino doivent être renouvelées par des centrales fonctionnant au gaz , respectivement dans les zones de Bastia et d'Ajaccio. <u>La nouvelle centrale de Lucciana est en cours de construction.</u>	A nouveau un paragraphe dont la rédaction est contestable et obsolète aux motifs déjà cités.
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	page 109	L'approvisionnement de la Corse en gaz naturel est envisagé (<u>raccordement possible au futur gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie,</u> ou création d'un terminal méthanier à Bastia). Il permettrait d'alimenter les centrales thermiques de l'île au gaz afin de réduire leurs émissions de polluants et GES, <u>et de convertir au gaz naturel les réseaux de distribution des agglomérations d'Ajaccio et Bastia.</u> Mise en oeuvre d'actions au travers du SRCAE et du PCET	A nouveau un paragraphe dont la rédaction est contestable et obsolète aux motifs déjà cités (projet GALSI / conversion au GNL des réseaux urbains).

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	page 158	<p>3.3 Les transports de matières dangereuses</p> <p>Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, survient lors d'accident du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire ou par voie d'eau, ainsi que lors du transport par canalisation (oléoduc, gazoduc, etc.). Toutefois, le transport par canalisation est reconnu comme étant le moyen le plus sûr et économique de transport des matières dangereuses.</p>	<p>Le projet de gazoduc Cyrénée rentre bien ici dans la catégorie "Transport" de matières dangereuses.</p> <p>Il est incompréhensible qu'un tel projet structurant n'ait pas été mis en valeur et intégré par un chapitre spécial dans l'annexe 4 - SRIT - SCHEMA REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE TRANSPORT. Nous faisons observer que les "transports" ne concernent pas que les déplacements des personnes, il s'agit aussi du transport de matières premières, combustibles, marchandises, fret, quels que soient les modes de déplacement utilisés pour cela, et que le projet d'infrastructures soit d'envergure nationale aussi bien que régionale.</p>
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	pages 428/429	Concernant les infrastructures linéaires – liaison ferroviaires, gazoduc Lucciana-Bastia-Ajaccio , et les déviations routières – les équipes et différents acteurs en charge d'élaborer et d'évaluer le projet de PADDUC ont étudié les différentes alternatives.	Ici, le gazoduc n'est pas discriminé par rapport aux autres infrastructures, alors qu'il n'est pas du tout pris en considération dans l'annexe 4 - SRIT
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	pages 428/429	<p>Le gazoduc Lucciana-Bastia-Ajaccio</p> <p>Le projet retenu prévoit la construction d'un terminal GNL flottant au niveau de la commune de Lucciana et la création de deux liaisons enterrées vers Bastia et Ajaccio. La vocation de cette infrastructure est principalement de permettre l'alimentation des deux centrales de Lucciana et d'Ajaccio, qui représenterait 90% de la demande future de gaz.</p>	Ici, il n'y a plus lieu de dire "principalement" mais plutôt uniquement .

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Livret 5 - Evaluation environnementale (489 pages)	pages 428/429	L'alternative proposée, lors de l'élaboration du SRIT , est alors de maintenir en l'état les infrastructures existantes et leurs alimentations. Sur le plan environnemental, l'alternative au gaz a été privilégiée au vu de son impact plus faible sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques locaux.	Et pourtant : pas de mention du projet de gazoduc Cyrénée dans l' annexe 4 - SRIT
Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (124 pages)	page 5	Préambule de l'annexe 4 : Conformément à l'article 34 de la loi du 7 janvier 1983, ce schéma (SRIT) est élaboré par la Collectivité Territoriale de Corse (...) Il concerne à la fois le transport public de personnes et le transport de marchandises, ainsi que les infrastructures correspondantes : terrestres, maritimes et aériennes. Il joue le rôle de cadre de référence pour la politique des infrastructures et des transports menée à l'échelle régionale.	Le préambule est pourtant clair sur cette question : le SRIT du PADDUC est concerné par les infrastructures pour le transport de marchandises .
Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (124 pages)	page 7	Introduction de l'annexe 4 : Le diagnostic a vocation (...) à identifier les enjeux à court, moyen et long terme pour y répondre, qu'ils concernent les infrastructures, les services ou l'organisation des politiques de transport.	La vocation du diagnostic est donc d'identifier le projet de gazoduc comme relevant d' un enjeu à moyen/long terme afin de le planifier.

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (124 pages)	page 42	<p>B. ENJEU ÉCONOMIQUE : LES FLUX DE L'ÉCONOMIE CORSE La question des flux de marchandises porte quant à elle principalement sur les points suivants :</p> <p>L'organisation et l'optimisation des chaînes logistiques (transport, stockage, distribution),</p> <p>1-Le FRET maritime Il est constitué de trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport roulier - le transport traditionnel de vrac solide en cargo (ciment) - le transport d'hydrocarbures (environ 610 000 tonnes) 	<p>Les transports d'hydrocarbures et de ciment, sont bien mentionnés dans le diagnostic de l'annexe 4 et il ne s'agit pas là uniquement de transport de personnes.</p>
Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (124 pages)	page 47	<p>3.2 PERSPECTIVES Face à ces difficultés, les collectivités développent des projets importants de relocalisation des activités portuaires tant à Ajaccio qu'à Bastia. Les activités de transport de marchandises (matières dangereuses, fret) d'Ajaccio seraient ainsi positionnées en entrée de ville, permettant aux transporteurs de se rendre directement sur leur point de livraison ou de stockage sans perte de temps, et en allégeant le trafic en centre-ville.</p> <p>Un nouveau port de commerce à Bastia, baptisé Grand Port de la Carbonite, serait lui aussi positionné en entrée d'agglomération et doté, en plus d'une digue extérieure et de 3 darses pour l'accostage des cargos, de 7 postes à quai dont 3 pouvant accueillir des navires de 240 mètres (...)</p> <p>Ces opérations qui apparaissent comme les principales orientations structurantes dans le domaine des infrastructures de transport en Corse au cours des prochaines années comporteront notamment un volet routier significatif.</p>	<p>Il est ici question (page 47 du SRIT) des projets pour les ports de commerce d'Ajaccio et de Bastia, mais le projet de création d'une barge au large de Lucciana pour la réception et le stockage du GNL par méthaniers est passée sous silence, comme si cela ne concernait pas la Corse et le PADDUC... et on parle pourtant bien ici de "Ces opérations qui apparaissent comme les principales orientations structurantes dans le domaine des infrastructures de transport en Corse"</p>

Références documents du PADDUC	pages	Extrait de la page du PADDUC	Observations / commentaires des Associations Aria Linda et A Sentinella de Corse du Sud
Annexe 4 – Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (124 pages)	page 56 et suivantes	<p><u>III. Les priorités fixées par le PADD</u></p> <p>A. Priorités pour les transports extérieurs</p> <p>1.1 Développement des deux ports principaux de l'île</p> <p>1.2 Aménagements aéroportuaires</p> <p>B. Priorités pour les transports intérieurs</p> <p>2.1 Les orientations relatives aux infrastructures routières territoriales</p> <p>3 Le transport ferroviaire</p>	<p>Il serait vain de chercher dans le SRIT une mention du projet gazier "barge à Lucciana + Cyrénée jusqu'à Ajaccio"...</p> <p>Ce projet devrait apparaître dans le SRIT comme prioritaire.</p> <p><u>Nous demandons l'inscription du projet gazier GNL (barge + Cyrénée) dans l'Annexe 4 - SRIT</u></p>
Synthèse du PADDUC (45 pages)	page 22	<p>page 22, parmi les "treize grandes orientations retenues par les élus de l'Assemblée de Corse", on trouve en 9ème position :</p> <p><u>Définir les priorités en matière de grands équipements, d'infrastructures et de transports</u></p>	<p>Le projet de gazoduc Cyrénée n'apparaît à aucun moment comme faisant partie des priorités en matière de grands équipements, d'infrastructures et de transports.</p> <p>Un "oubli" préjudiciable à la crédibilité de sa future réalisation.</p>
Synthèse du PADDUC (45 pages)	page 26	<p>page 26, dans l'encadré "Orientation stratégique n° 10 - orientations en matière d'équipements et d'infrastructures"</p>	<p>Dans le tableau afférent à l' "Orientation stratégique n° 10 qui concerne les équipements et infrastructures", huit objectifs opérationnels apparaissent dans trois cadres distincts, mais le projet de gazoduc Cyrénée, une fois de plus, n'apparaît pas.</p>
PADDUC_Carte2_Synthese_projet		<p>(Légende de la carte) Projet de gazoduc Cyrénée</p>	<p>L'acte de simplement reproduire sur la "Carte de synthèse - Projet de territoire" le tracé du gazoduc Cyrénée tel qu'il avait été défini en 2010 par l'étude de GRT-Gaz ne suffit pas pour formaliser cet important projet d'infrastructure gazière et à démontrer la volonté et les engagements réels de la CTC et de l'Etat pour le rendre prioritaire et le faire aboutir.</p> <p>Les quelques mentions succinctes et évasives relevées dans les Livrets 1, 2 et 5 ne suffisent pas non plus à en faire un projet crédible. Grand absent des documents-clés comme l'Annexe 4 - SRIT - et le document de Synthèse du Padduc, le projet gazier reste l'enfant pauvre du PADDUC dont on doute, dans ces conditions, qu'il puisse être réalisé un jour...</p>